

# DOSSIER DE CANDIDATURE



# CONCOURS

16 SEPT  
> 18 OCT

## CRÉATION D'ENTREPRISE COOPÉRATIVE

### EN OCCITANIE - 2024

VOUS AVEZ UN PROJET DE CRÉATION DE  
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE ?

VOUS AVEZ DÉJÀ CRÉÉ VOTRE COOPÉRATIVE ?

VOUS PORTEZ UN PROJET D'INNOVATION  
SOCIALE ?

Porteurs de projets et entreprises  
Foncez ! Devenez lauréats 2024

[www.scopoccitanie.coop](http://www.scopoccitanie.coop)

Partenaires  
du Concours



# COMMENT CANDIDATER ?

Le document à remettre pour le dépôt des projets devra **impérativement** suivre la présentation indiquée.  
**Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 18/10/2024 à minuit :**

- Sous la forme d'un seul document (annexes à intégrer au document) ;
- Sous format électronique PDF ; pour la bonne réception de votre candidature, il est impératif de suivre la procédure
- À envoyer par mail à : [shemardinquer@scop.coop](mailto:shemardinquer@scop.coop)

## Étapes de sélection des projets :

- Dépôt des dossiers auprès de l'URSCOP Occitanie Pyrénées **par email uniquement**
- Présélection des projets par un comité technique interne (annonce des finalistes le 28/10/24)
- Audition et sélection des projets présélectionnés par un jury le 14/11/24 à l'URSCOP à Ramonville (31)

## LE PROJET

**NOM DU PROJET (ou structure existante) :** .....

## DÉPARTEMENT D'IMPLANTATION DU PROJET

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ariège          | <input type="checkbox"/> Aude                | <input type="checkbox"/> Aveyron       |
| <input type="checkbox"/> Gard            | <input type="checkbox"/> Gers                | <input type="checkbox"/> Haute-Garonne |
| <input type="checkbox"/> Hautes-Pyrénées | <input type="checkbox"/> Hérault             | <input type="checkbox"/> Lot           |
| <input type="checkbox"/> Lozère          | <input type="checkbox"/> Pyrénées Orientales | <input type="checkbox"/> Tarn          |
| <input type="checkbox"/> Tarn-et-Garonne |  |  |

## PERSONNES RÉFÉRENTES À CONTACTER

### Personne référente 1 :

NOM-Prénom : .....

Structure (si créée) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Tél : .....

**Personne référente 2 :**

Nom-Prénom : .....

Structure (si créée) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Tél : .....

**INFOS GÉNÉRALES**

Statut envisagé (ou statut actuel) :  Scop  Scic  Autre, précisez.....

Date de constitution de la structure ou de création prévue : .....

Site web : .....

Réseaux sociaux : .....

.....

**VOTRE PROJET EN UNE PHRASE**

.....

.....

**RÉSUMEZ VOTRE PROJET (en 10 lignes maximum)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



## POUR QUEL(S) PRIX CANDIDATEZ-VOUS ? (plusieurs choix possibles)

**Prix Jeune entrepreneur** 🚀

Pour les jeunes entrepreneurs de moins de 35 ans ayant un projet de création de société coopérative et participative;

Ou pour les jeunes entreprises coopératives, déjà immatriculées, ayant moins de 2 ans (créées après le 01/11/2022).

**Prix Entreprise éco-responsable** 🌱

Pour les projets coopératifs en création ou pour les entreprises coopératives déjà créées, qui mènent une (des) démarche(s) de développement durable.

**Prix Entreprise inclusive** ❤️

Pour les projets coopératifs en création ou pour les entreprises coopératives déjà créées, qui mènent une (des) action(s) inclusive(s) (visant à prévenir les situations de discrimination liées notamment au handicap, à l'âge, à l'origine sociale ou la culture, au genre, à l'orientation sexuelle, à l'apparence physique, ...).

**Prix Innovation sociale** 💡

Pour les projets collectifs en création ou pour les structures déjà créées, en cours d'accompagnement/ayant été accompagnés par Alter'Incub Occitanie;

Ou pour les entreprises coopératives déjà créées, qui portent un projet d'innovation sociale (réponse à un besoin social, ancrage territorial, modèle économique hybride, ...).



**Prix Coup de cœur du Public Innovation sociale** 🎤

En complément du Prix Innovation Sociale, s'ajoutera, le Prix Coup de cœur du Public, qui sera voté en direct par l'assistance lors de la cérémonie de remise des prix. Les finalistes de la catégorie Innovation sociale, non primés, pitcheront leur projet en direct et le public votera pour son coup de cœur.

## MOTIVATION / ARGUMENTATION (en 10 lignes maximum)

.....

.....

.....

.....

## PRESCRIPTEURS

Vous avez eu connaissance du concours (plusieurs choix possibles) par :

- La presse                       Internet / Recherche libre ou Lien site partenaire  
 Acteurs de l'ESS               Réseaux sociaux

- Structure d'accompagnement     Bouche-à-oreille     Autre

## SYNTHÈSE

### IDÉE DU PROJET OU DE L'ACTIVITÉ :

(Constats, origines du projet, diagnostique du besoin, analyse de la situation, contexte, ...)

### DOMAINE D'ACTIVITÉ :

### POTENTIEL DE CROISSANCE DU MARCHÉ :

(Les évolutions, les opportunités qui vont permettre le développement de l'activité, ...)

### L'ÉQUIPE :

*(Les CV en annexes sont obligatoires)*

PORTEURS DE PROJET	FONCTIONS	CONTRIBUTIONS / COMPÉTENCES

## HISTORIQUE ET ÉTAPES CLÉS DU PROJET

### LES ÉTAPES PASSÉES :

(Principales actions déjà réalisées ...)

### LE STADE ACTUEL :

(Principales actions en cours...)

### LES ÉTAPES FUTURES :

(Principales actions qui restent à réaliser avant le démarrage de l'activité, ...)

## LE MARCHÉ

(Principaux concurrents, acteurs qui répondent aux mêmes besoins identifiés, ...)

*Forces et faiblesses respectives de la concurrence*

CONCURRENTS	CARACTÉRISTIQUES DE LEUR OFFRE	POSITIONNEMENT	PARTS DE MARCHÉ

### LA DEMANDE :



Partenaires  
du Concours



(Donnez les principales caractéristiques de vos clients : professionnels/particuliers, en direct/via des prescripteurs, CSP, etc.)

TYPES DE CLIENTS	CARACTÉRISTIQUES	BESOINS IDENTIFIÉS	NBRE CLIENTS POTENTIELS

(Décrivez les modes et habitudes de consommation et les comportements d'achat de vos clients : paniers moyens, vente directe/en ligne, etc.)

## L'ENVIRONNEMENT DU MARCHÉ :

VOTRE SWOT	
<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<b>OPPORTUNITÉS</b>	<b>MENACES</b>

LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR	
Autorisations spécifiques à obtenir	
Agréments à obtenir	
Formations / diplômes obligatoires	

## L'ACTIVITÉ

### PRODUITS ET SERVICES :

PRODUITS / SERVICES	CLIENTÈLE CIBLE	AVANTAGES CONCURRENTIELS	% DANS LE CA

### MOYENS DE PRODUCTION MIS EN ŒUVRE :

Moyens de production	
Technologies de production	
Fournisseurs importants / sous-traitance	
Logistique	
Immobilier	
Suivi / Démarche qualité	

## DÉMARCHE COMMERCIALE :

Actions commerciales mises en place	
Canaux de communication	
Canaux de distribution	
Organisation de la force commerciale	
Politique de fidélisation des clients	

## RESSOURCES HUMAINES :

EFFECTIF ANNÉE 1	EFFECTIF ANNÉE 2	EFFECTIF ANNÉE 3

SALARIÉS	FONCTIONS	DIPLÔMES / QUALIFICATIONS	ANNÉE EMBAUCHE

## ANIMATION DU PROJET COLLECTIF

### LES VALEURS :

(Quelles sont les valeurs qui lient les membres du collectif ? Quelle est l'origine du collectif ? Pourquoi entreprendre ensemble ?...)

### LA VISION PARTAGÉE :

(Quelle est la vision du collectif pour le projet à 3 ans ? à 5 ans ? à 10 ans ?...)

### L'UTILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE :

(L'activité développée présente-t-elle un caractère d'utilité sociale et/ou environnementale ? Si oui, la décrire et expliquer de quelle manière elle impacte l'activité, la rentabilité, la société, ...)

### LA GOUVERNANCE ET LA VIE COOPÉRATIVE :

*(Décrivez votre fonctionnement et vos modes de prises de décisions.  
Quel est votre projet coopératif ?  
Si Scic : présentez vos parties prenantes)*

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

AUTRES STRUCTURES ACCOMPAGNATRICES				
Structure	Organisme :		Nom du contact :	
Structure	Organisme :		Nom du contact :	
Banque	Organisme :		Nom du contact :	
Expert-comptable	Organisme :		Nom du contact :	

## ANNEXES

- CV des porteurs de projet
- Éléments financiers, étude de marché : questionnaires, documents de la concurrence... (si existants)
- Documents commerciaux : catalogues, fiches produits, plans techniques... (si existants)
- Lettres d'engagement éventuelles des partenaires
- Tout document faisant état de l'avancement du projet.

Pour toutes demandes de renseignements supplémentaires, contactez L'UNION RÉGIONALE DES SCOP OCCITANIE PYRÉNÉES au 05 61 00 15 50 ou par email [shemardinquer@scop.coop](mailto:shemardinquer@scop.coop)

# RÈGLEMENT

## ARTICLE 1 - OBJET

L'UNION RÉGIONALE DES SCOP OCCITANIE PYRÉNÉES organise un concours régional s'adressant aux créateurs d'entreprise en coopérative sur l'Occitanie.

Ce concours a pour but d'encourager le développement de l'entrepreneuriat coopératif, de donner de la visibilité aux entreprises coopératives installées en Occitanie et de sensibiliser les jeunes à ce modèle d'entrepreneuriat collectif.

## ARTICLE 2 - ÉLÉGIBILITÉ

Toute personne physique âgée de dix-huit ans minimum, résidant sur la région Occitanie peut participer au concours. Le concours est ouvert à toutes les personnes qui ont un projet de société coopérative et participative : entrepreneurs, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, ... Toutes les entreprises coopératives déjà immatriculées sur la région Occitanie, tous secteurs confondus. Et toutes les personnes qui ont un projet d'innovation sociale, créé ou en cours de création et ayant bénéficié de l'accompagnement Alter'Incub Occitanie.

Les personnes ayant déjà participé aux précédentes éditions du concours peuvent participer à nouveau. Quant aux lauréats des anciennes éditions, ils peuvent participer mais ne peuvent pas candidater pour le même prix, ils peuvent candidater pour un nouveau prix. Ne peuvent concourir ni les personnels et élus des structures organisatrices du concours, ni les membres du jury. Le nombre de dossiers de candidature est limité à un par candidat. Seront présentés au jury uniquement les bulletins de participation rédigés de façon lisible, en langue française, et entièrement complétés. Tout formulaire illisible, incomplet, portant des indications fausses d'identité ou d'adresse sera disqualifié.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Toute personne se portant candidat au présent concours s'engage à respecter le présent règlement. La participation au concours est gratuite. Les candidatures sont à envoyer uniquement par email à [shemardinquer@scop.coop](mailto:shemardinquer@scop.coop).

Le concours est ouvert à compter du 16 septembre 2024. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 18 octobre 2024 minuit.

## ARTICLE 4 – CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection se fera au regard des critères suivants (en fonction des catégories de prix)

- Projet collectif;
- Capacités entrepreneuriales des porteurs de projet;
- Modèle économique;
- Potentiel de développement : projet créateurs d'emplois;
- Utilité sociale ;
- Caractère inclusif du projet ;
- Actions menées en faveur du développement durable.

## ARTICLE 5 – JURYS

L'ensemble des dossiers de candidature reçus sera transmis à l'équipe de l'UNION RÉGIONALE DES SCOP OCCITANIE PYRÉNÉES. Dans un premier temps, l'équipe organisera son propre comité de sélection (dit jury) pour identifier les projets qui iront en phase finale.

Les porteurs de projet retenus seront contactés avant le 31 octobre 2024 et seront invités à participer à une journée de formation, en novembre 2024 pour apprendre à pitcher son projet. Ils seront ensuite conviés, avant le 20 novembre 2024, à venir pitcher leur projet devant le Grand Jury de sélection. Ce dernier retiendra alors 4 projets qui seront primés.

Le jury sera composé des acteurs économiques et sociaux du territoire partenaires de l'UNION RÉGIONALE DES SCOP OCCITANIE PYRÉNÉES dans les domaines de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de l'accompagnement, du financement des entreprises, de l'inclusion et de la transition écologique. Les membres du jury seront désignés par les représentants des structures partenaires du concours. Le jury sera présidé par le Président ou Directeur de l'UNION RÉGIONALE DES SCOP OCCITANIE PYRÉNÉES ou son représentant.

Un système de notation sera mis en place lors du jury, afin d'être objectif et impartial. Les membres du jury vérifieront l'éligibilité des candidatures et étudieront l'ensemble des candidatures reçues, à partir des informations renseignées et le sérieux des idées proposées.

Ils délibèrent à huis clos. Ils se réservent le droit de ne pas attribuer tous les prix, et de refuser des dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères du concours. Les jurys ne sont pas dans l'obligation de motiver leurs décisions.

#### **ARTICLE 6 – CONFIDENTIALITÉ**

Les dossiers de candidature ainsi que les décisions des jurys sont confidentiels jusqu'à la proclamation des résultats. Les membres des jurys sont tenus au secret professionnel le plus strict. Lors de la remise des prix, l'ensemble des participants, candidats et lauréats acceptent d'être photographiés, filmés et interviewés. La remise des prix pourra être rendue publique sur internet.

L'UNION RÉGIONALE DES SCOP OCCITANIE PYRÉNÉES s'engage à tenir confidentielles, tant pendant la durée du concours qu'après son déroulement, toutes informations dont elle aura eu connaissance sur l'activité décrite dans le dossier de candidature. Les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourraient donner lieu la création, la conception ou l'invention contenues dans le dossier de candidature reste la propriété exclusive et totale des candidats.

#### **ARTICLE 7 - LES PRIX**

Le concours est doté de cinq prix d'une valeur totale de 5 000 € TTC. Les gagnants bénéficieront d'un accompagnement personnalisé (prestation ou formation) assuré par les coopératives adhérentes, d'une valeur de 1 000 € TTC pour chaque prix.

Il ne sera décerné qu'un prix par lauréat. Le prix accordé devra être utilisé sous une période de 12 mois. En fonction d'un nombre insuffisant de dossiers soumis, et notamment par prix, les jurys se réservent le droit de modifier le nombre de lauréats primés ou de ne pas attribuer la totalité des prix.

Le jury décernera quatre prix :

##### **Prix Jeune entrepreneur**

Pour les jeunes entrepreneurs de moins de 35 ans ayant un projet de création de société coopérative et participative;

Ou pour les jeunes entreprises coopératives, déjà immatriculées, ayant moins de 2 ans (créées après le 01/11/2022).

##### **Prix Entreprise éco-responsable**

Pour les projets coopératifs en création ou pour les entreprises coopératives déjà créées, qui mènent une (des) démarche(s) de développement durable.

##### **Prix Entreprise inclusive**

Pour les projets coopératifs en création ou pour les entreprises coopératives déjà créées, qui mènent une (des) action(s) inclusive(s) (visant à prévenir les situations de discrimination liées notamment au handicap, à l'âge, à l'origine sociale ou la culture, au genre, à l'orientation sexuelle, à l'apparence physique, ...).

##### **Prix Innovation sociale**

Pour les projets collectifs en création ou pour les structures déjà créées, en cours d'accompagnement/ayant été accompagnés par Alter'Incub Occitanie;

Ou pour les entreprises coopératives déjà créées, qui portent un projet d'innovation sociale (réponse à un besoin social, ancrage territorial, modèle économique hybride, ...).

En complément du Prix Innovation Sociale, s'ajoutera :

**Prix Coup de cœur du Public Innovation sociale**

Qui sera voté en direct par l'assistance lors de la cérémonie de remise des prix. Les finalistes de la catégorie Innovation sociale, non primés, pitcheront leur projet en direct et le public votera pour son coup de cœur.

**ARTICLE 8 - LES RÉSULTATS**

La proclamation des résultats des lauréats aura lieu le jeudi 21 novembre 2024 à l'occasion de la cérémonie de remise des prix. Et si elle doit être repoussée, elle aura lieu obligatoirement avant le 31 décembre 2024.

**ARTICLE 9 – ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS**

La participation au concours implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Tout candidat à ce concours s'engage à :

- détenir les droits de propriété intellectuelle du projet proposé ou être autorisé par les codétenteurs à candidater au concours (attestation à fournir).
- garantir l'exactitude et la véracité des informations qu'il mentionne dans son dossier de candidature. Toute imprécision ou omission susceptible de fausser le jugement entraînera l'annulation du dossier de candidature.
- accepter le prix sous sa forme attribuée.
- renoncer à tout recours, notamment indemnitaire, à l'encontre des conditions d'organisation du concours, des résultats et des décisions du jury.
- s'interdire toute réclamation ou demande de dédommagement en cas de modification, report ou annulation du concours.
- autoriser par avance les organisateurs et partenaires à publier son nom, coordonnées et photographie, à réaliser tout support qu'ils pourront utiliser dans toute manifestation liée au présent concours, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des prix attribués.

Les candidats acceptent par ailleurs d'être sollicités par l'UNION RÉGIONALE DES SCOP OCCITANIE PYRÉNÉES et/ou par la CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SCOP ET DES SCIC et/ou par les médias pour présenter leur projet..

Les lauréats s'engagent à fournir les justificatifs attestant de leur identité, du lieu de leur domicile et de leur âge. La non présentation de ces documents entraînera l'annulation du prix.

Les lauréats s'engagent à participer à la cérémonie de remise des prix, au lieu et date qui leur seront communiqués (date prévue le 21/11/2024 à Toulouse).

Leur absence non justifiée entraînera l'annulation du prix.

**ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE**

L'UNION RÉGIONALE DES SCOP OCCITANIE PYRÉNÉES se réserve le droit de modifier, écourter, proroger ou annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent, sans être tenues d'en informer les candidats.

**ARTICLE 11 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Toutes les informations recueillies via les dossiers de candidature au concours sont destinées à la gestion du concours. Ces informations personnelles sont exploitées par l'UNION RÉGIONALE DES SCOP OCCITANIE PYRÉNÉES. Elles ne seront en aucun cas transmises à d'autres tiers. Les données seront conservées pour une durée de 10 ans. Les coordonnées des candidats seront collectées, traitées informatiquement, et utilisées conformément aux dispositions de la loi n°78-17 "Informatique et Libertés" du 06 janvier 1978, et en conformité avec le règlement n°2016/679, dit Règlement général pour la protection des données (RGPD).

Chaque candidat dispose d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des informations le concernant. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante :

UNION RÉGIONALE DES SCOP OCCITANIE PYRÉNÉES

Parc Technologique du Canal - 3, rue Ariane - bât.A (1er ét.) - 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE

ou par mail à [urocpy@scop.coop](mailto:urocpy@scop.coop)